GOUVERNANCE

Français

2025

Sibelga
Energizing Tomorrow

sibelga.be

Sommaire

Structure du groupe Sibelga p.2

1. Structure à 3 niveaux
2. Le rôle d'Interfin comme holding
3. Le rôle de Sibelga comme gestionnaire de réseau
4. Le rôle de bno comme employeur du personnel du groupe
5. Gouvernance du groupe
6. Conclusion

Gouvernance d'Interfin p.8

1. Structure de gouvernance
2. Rémunération

Gouvernance de Sibelga p.14

1. Structure de gouvernance
2. Rémunération
3. Contrôle externe
4. Marchés publics

Gouvernance de BNO p.24

1. Structure de gouvernance
2. Rémunération

Structure du groupe Sibelga

1. STRUCTURE À 3 NIVEAUX

- **Interfin** : intercommunale exerçant une fonction de holding.
- **Sibelga** : intercommunale assurant la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Région de Bruxelles-Capitale et propriétaire de ces réseaux.
- **BNO** (Brussels Network Operations) : société coopérative (de droit privé), employeur de la totalité du personnel actif dans le groupe Sibelga.

Le groupe Sibelga travaille dans le respect du principe de spécialité qui s'applique aux intercommunales. Ses activités sont concentrées sur la gestion des réseaux d'électricité et de gaz, sur les missions de service public y afférentes et sur les services énergétiques destinés aux pouvoirs publics.

Voir schéma 1.

2. LE RÔLE D'INTERFIN COMME HOLDING

Interfin est principalement chargée de :

- détenir la participation des communes dans Sibelga,
- détenir les participations bruxelloises dans les sociétés de transport d'électricité et de gaz fédérales Elia et Fluxys, directement ou via les holdings Publi-T, Publigaz et NextGrid Holding
- regroupant les intérêts communaux des 3 Régions,
- assurer un lissage des dividendes attribués aux communes sur base du résultat financier réalisé dans les sociétés participées et contribuer à une gestion financière efficace du groupe.

Voir schéma 2.

SCHÉMA 1
LE PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL DE SIBELGA – INTERFIN

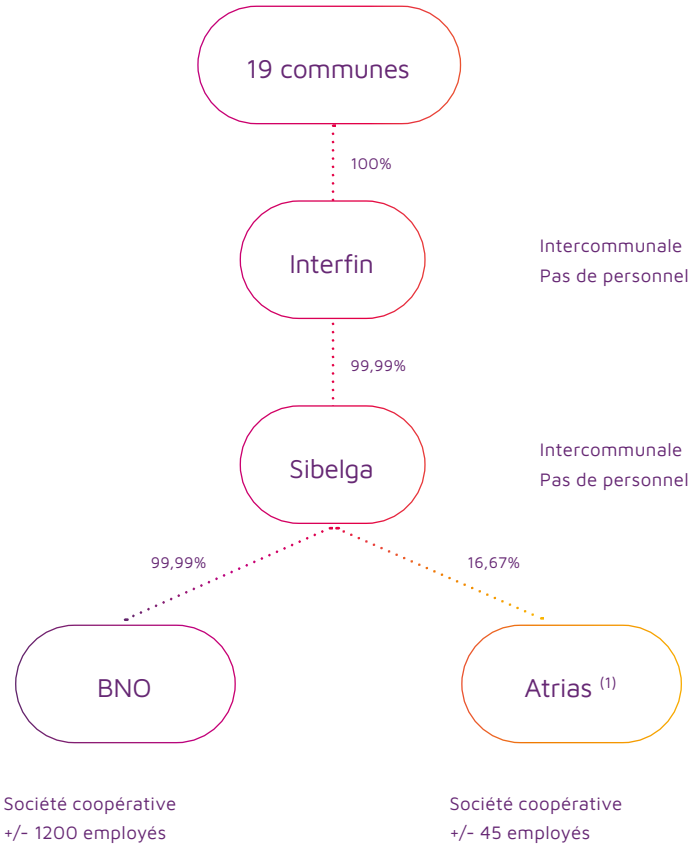

(1) 6 autres actionnaires (gestionnaires de réseaux des 2 autres régions). Cette société a été constituée pour créer et gérer une plateforme informatique d'échange de données du marché connectant les GRD, les fournisseurs et les GRT et établir en collaboration avec les fournisseurs et sous contrôle des régulateurs régionaux les versions successives du code de gestion des données de marché (Message Implementation Guide).

3. LE RÔLE DE SIBELGA COMME GESTIONNAIRE DE RÉSEAU

L'activité de Sibelga est celle de gestionnaire des réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale. Cette mission comprend aussi des missions de service public prévues par ordonnance, comme la gestion de l'éclairage public communal.

Ces activités sont régulées par le régulateur Brugel dans un cadre fixé par ordonnance. La régulation porte sur les tarifs, la qualité des services et la compatibilité des structures et des comportements avec le bon fonctionnement du marché.

Sibelga est actionnaire de la plateforme d'échange de données du marché Atrias constituée sous forme de société coopérative avec l'ensemble des autres gestionnaires de réseaux de distribution belges.

4. LE RÔLE DE BNO COMME EMPLOYEUR DU PERSONNEL DU GROUPE

Lorsqu'en 2006, Sibelga a repris la plupart des activités opérationnelles d'Electrabel en matière de gestion des réseaux, elle a également repris le personnel de cette société soit environ 700 personnes sous le régime de la CCT 32bis, c'est-à-dire le régime d'une continuité contractuelle. En effet, il ne semblait ni possible ni souhaitable de modifier le régime du personnel du secteur dépendant de la commission paritaire n° 326. Dans cette mesure, l'employeur du personnel devait être une société de droit privé.

Cette situation est non seulement justifiée par l'accord passé en 2006 avec Electrabel mais se révèle aussi une solution efficiente pour maintenir le caractère industriel de la gestion de Sibelga et pour attirer les compétences nécessaires.

C'est pour cette raison que BNO est aujourd'hui l'employeur de la totalité du personnel du groupe, soit ± 1 200 personnes, toutes sous contrat d'emploi.

SCHÉMA 2
LES PARTICIPATIONS D'INTERFIN
(SITUATION AU 31/12/2025)

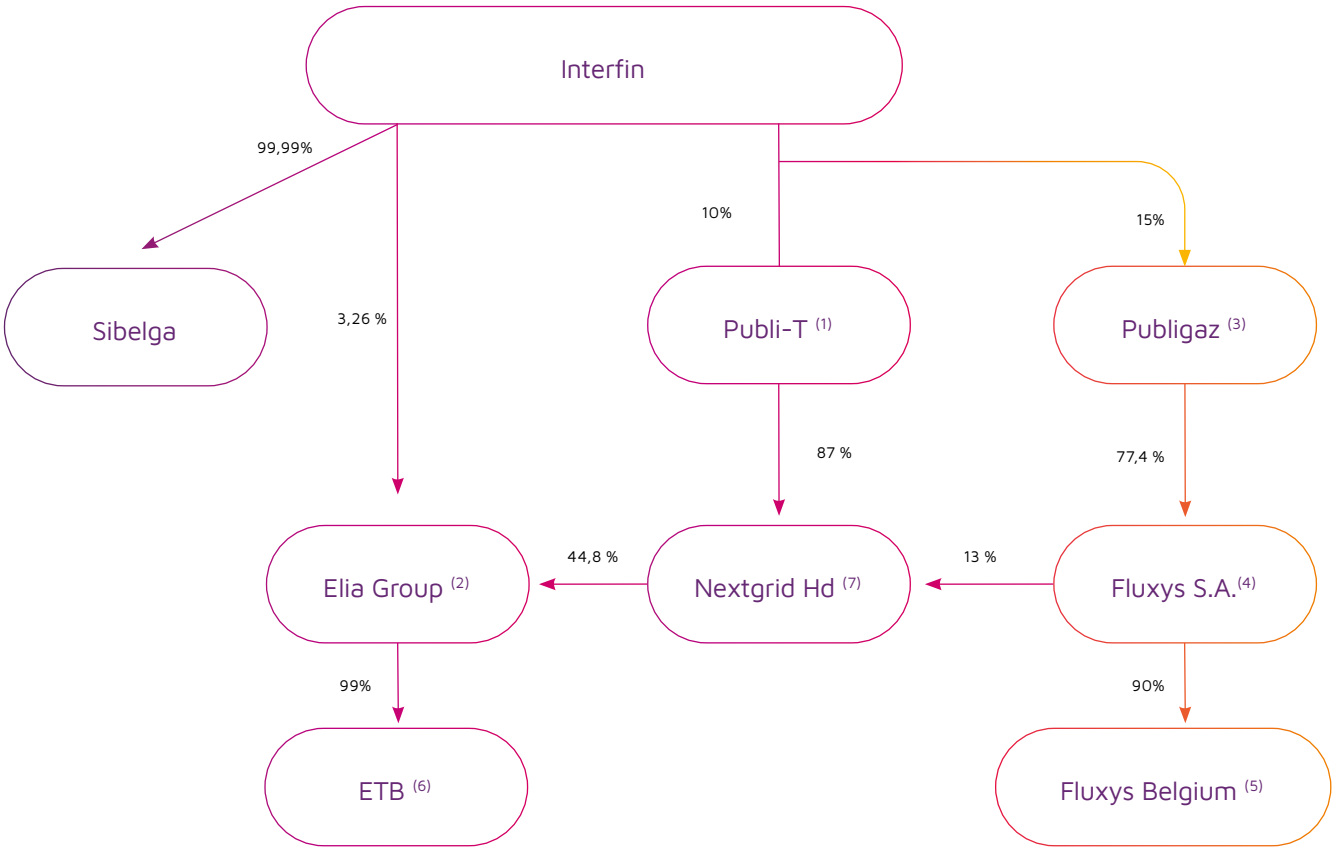

(1) : 3 administrateurs nommés sur présentation d'Interfin
(2) : 1 administrateur issu d'Interfin
(3) : 4 administrateurs nommés sur présentation d'Interfin
(4) : 1 administrateur issu d'Interfin
(5) : 1 administrateur issu d'Interfin
(6) : 1 administrateur issu d'Interfin
(7) : 2 administrateurs issus d'Interfin

5. GOUVERNANCE DU GROUPE

Pour assurer la cohérence de la gestion du groupe et un contrôle effectif, un certain nombre de mesures structurelles ont été prises dans le cadre des statuts de ces sociétés ou de décisions du Conseil d'administration :

- Ce sont les mêmes administrateurs (28) qui siègent dans le Conseil d'administration d'Interfin et de Sibelga.
- Ce sont les 7 mêmes administrateurs (choisis parmi les 28) qui constituent le Comité directeur de Sibelga, le Bureau d'Interfin et le Conseil d'administration de BNO.
- Le Comité directeur de Sibelga a constitué en son sein un Comité d'audit.
- Le Conseil d'administration de BNO a constitué en son sein un Comité des nominations et rémunérations.
- Les mandats dans les organes d'administration, de gestion et de conseil sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant est identique pour les 3 sociétés du groupe (depuis le 17 juin 2025).
- Le montant des rémunérations est porté à la connaissance des autorités régionales annuellement, individuellement et nominativement.

Voir schéma 3.

6. CONCLUSION

L'existence d'une structure à 3 niveaux dans le groupe Sibelga est justifiée par la contrainte de séparer les activités de transport et de distribution du groupe, de maintenir conformément à la volonté politique le statut intercommunal d'Interfin et de Sibelga et de conserver le système de relations collectives du travail et de contrat d'emploi applicables au personnel via une société de droit privé.

L'exercice simultané par les mêmes personnes de mandats d'administrateur aux 3 niveaux du groupe permet d'assurer une gestion cohérente du groupe et un contrôle efficient.

SCHÉMA 3
LES ORGANES DE GESTION SIBELGA – INTERFIN

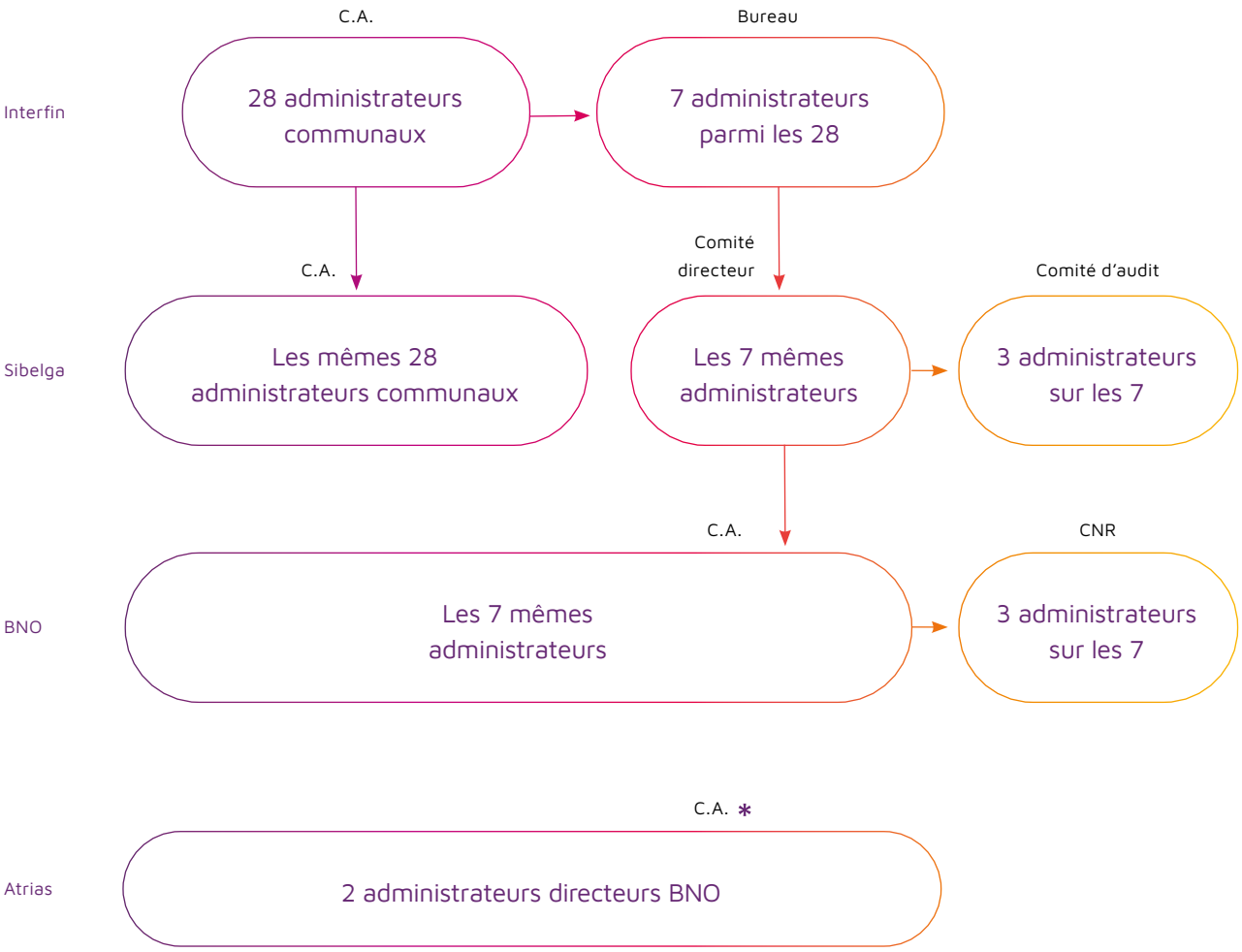

* Mandats non rémunérés

Gouvernance d'Interfin

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La gestion d'Interfin est assurée par deux organes : un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat et un Bureau composé d'un nombre restreint d'administrateurs.

1.1. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième mardi ou jeudi du mois de juin. Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2025, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie en date du 17 juin 2025.

Une Assemblée générale extraordinaire s'est également tenue en date du 2 octobre 2025, en présence d'un notaire, afin de procéder à une nomination statutaire et de modifier l'article des statuts portant sur la composition du Bureau.

Le patrimoine d'Interfin est le fruit d'opérations successives de regroupement et de cession d'activités des anciennes intercommunales en 2003 et 2005. Depuis 2021 et suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2020, les anciennes parts ont été remplacées par 10 000 actions nouvelles réparties comme suit :

Communes	Actions
Anderlecht	991
Auderghem	281
Berchem-Sainte-Agathe	208
Bruxelles	1 504
Etterbeek	400
Evere	346
Forest	466
Ganshoren	206
Ixelles	719
Jette	435
Koekelberg	182
Molenbeek-Saint-Jean	806
Saint-Gilles	416
Saint-Josse-ten-Noode	227
Schaerbeek	1 103
Uccle	687
Watermael-Boitsfort	208
Woluwe-Saint-Lambert	469
Woluwe-Saint-Pierre	346

L'Intercommunale est divisée en quatre secteurs de compte conformément aux statuts. Le bénéfice à distribuer au sein de chaque secteur est réparti entre les communes associées à ce secteur au prorata du chiffre d'affaires constitué par les tarifs de réseau, réalisé sur le territoire de chaque commune, calculé sur la moyenne des 3 années précédentes.

Les représentants des communes à l'Assemblée générale doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des actions est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

1.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compétences

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'Intercommunale, outre ceux qui lui sont réservés par la loi et les statuts.

Il organise la gestion journalière et désigne le Directeur général.

Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Seules peuvent être proposées les personnes présentées simultanément par leur commune comme administrateur dans l'intercommunale Sibelga.

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024, plusieurs mandats d'administrateur sont devenus vacants et de nouveaux administrateurs ont été cooptés jusqu'à l'Assemblée générale du 17 juin 2025. A cette date, conformément à l'article 15 des statuts, tous les mandats dans les différents organes de l'Intercommunale ont pris fin et de nouveaux administrateurs ont été désignés.

Fréquence de réunion et participation en 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 80,2 %.

Conseil d'administration d'Interfin au 31/12/2025

Présidente
Olivia P'TITO *Koekelberg*

Vice-Présidente
Floriane BONNIER *Bruxelles*

Administrateurs
M'Hamed BENALLAL *Anderlecht*
Olivia BODSON *Uccle*
Nicole BOMELE *Anderlecht*
Hassan CHEGDANI *Ixelles*
David CORDONNIER *Evere*
Luca D'AGRO *Anderlecht*
Matthieu DEGREZ *Schaerbeek*
Blanche DE PIERPONT *Watermael-Boitsfort*
Hervé DOYEN *Jette*
Audrey HENRY *Schaerbeek*
Serge JANSSEN *Ganshoren*
Karine LALIEUX *Bruxelles*
Michaël LORIAUX *Woluwe-Saint-Lambert*
Valérie LOWAGIE *Auderghem*
Malika MHADI *Saint-Josse-Ten-Noode*
Ahmed OUARTASSI *Forest*
Solange PITROIPA *Ixelles*
Lucien RIGAUX *Etterbeek*
Loes SALOMEZ *Saint-Gilles*
Tanguy VERHEYEN *Woluwe-Saint-Pierre*
Thibault WAUTHIER *Berchem-Sainte-Agathe*
Gudrun WILLEMS *Schaerbeek*
Thibaud WYNGAARD *Uccle*
Khalid ZIAN *Bruxelles*

Secrétaire
Raphaël LEFERE

1.3. BUREAU

Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration par la loi ou les statuts et sans préjudice de mandats spéciaux, le Bureau a des pouvoirs d'administration ou de disposition dans les domaines suivants :

- en matière de marchés publics ;
- en cas d'urgence impérieuse. Dans ce cas, les décisions prises par le Bureau doivent être confirmées par le Conseil d'administration lors de sa plus proche réunion, si des effets sont encore à naître de cette décision à partir de cette date ;
- sur la désignation des candidats à des mandats dans les sociétés participées et les filiales communes ;
- sur la détermination des mandats de vote des représentants de l'Intercommunale aux assemblées générales des sociétés participées ;
- en matière de cession de participations ;
- sur la désignation des membres d'un Comité de gestion journalière, s'il y a lieu, autres que le Directeur général ;
- sur la fixation des objectifs du Directeur général. A cet égard, il entend également le rapport de mission du Directeur général ;

Le Bureau prépare les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Le Bureau peut également exercer tout mandat spécifique de gestion confié par l'Assemblée générale ou le Conseil d'administration.

Le Bureau exerce en toute hypothèse les compétences que l'Ordonnance du 5 juillet 2018 réserve au Comité d'audit et de rémunération. Ainsi, il émet des recommandations à l'attention du Conseil d'administration sur les rémunérations et sur les indemnités pratiquées au sein de l'Intercommunale.

Il assiste le Conseil d'administration dans l'examen des informations financières.

Composition

Le Bureau est constitué des sept administrateurs élus membres du Comité directeur de l'intercommunale Sibelga. À la suite des élections communales de 2024 (voy. supra), la composition du Bureau est restée incomplète jusqu'à l'Assemblée générale du 17 juin 2025. A cette date, le Bureau a été recomposé (6 mandats pourvus) et la dernière désignation est intervenue le 2 octobre 2025.

Fréquence de réunion et participation en 2025

Le Bureau s'est réuni à 10 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 91,8 %.

Bureau Interfin au 31/12/2025

Présidente
Olivia P'TITO *Koekelberg*

Vice-Présidente
Floriane BONNIER *Bruxelles*

Membres
David CORDONNIER *Evere*
Luca D'AGRO *Anderlecht*
Hervé DOYEN *Jette*
Ahmed OUARTASSI *Forest*
Thibaud WYNGAARD *Uccle*

Secrétaire
Raphaël LEFERE

2. RÉMUNÉRATION

Pour la législature 06/2019-06/2025, l'Assemblée générale a adopté le 17 juin 2019, une délibération relative aux rémunérations des administrateurs. Cette délibération a été remplacée par une délibération de l'Assemblée générale du 17 juin 2025 pour la législature 06/2025-06/2031.

Ces délibérations tiennent compte de l'arrêté d'exécution conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de l'article 5, § 1er, de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Rémunération au premier semestre 2025

Les rémunérations octroyées au cours du 1er semestre de l'exercice 2025 sont conformes à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 17/06/2019 précitée, à savoir, un jeton de présence de :

- 149,22 € (01/2025) et 152,20 € (du 02 au 06/2025) pour un administrateur,
- 373,00€ (01/2025) et 380,46 € (du 02 au 06/2025) pour le président et le vice-président.

Rémunération au second semestre 2025

Les rémunérations octroyées au cours du 2ème semestre de l'exercice 2025 sont conformes à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 17/06/2025 précitée, à savoir, un jeton de présence de :

- 152,20€ pour un administrateur,
- 380,46€ pour le président et le vice-président.

Avantages

Aucun avantage de quelque nature n'est octroyé aux mandataires d'Interfin.

Interfin ne met à disposition des mandataires publics aucun outil de travail pour l'exercice de leur mandat.

Frais de représentation

Conformément aux décisions prises par les Assemblées générales, Interfin n'octroie aucun remboursement forfaitaire pour frais de représentation de ses administrateurs.

Rémunérations perçues par chaque administrateur de Sibelga, Interfin et BNO au cours de l'exercice 2025

Prénom	Nom	Sibelga	Interfin	BNO	TOTAL
Anas	Ben Abdelmoumen (**)	758,02 €	758,02 €	0,00€	1 516,04 €
M'Hamed	Benallal	1 975,62 €	1 671,22 €	0,00 €	3 646,84 €
Olivia	Bodson	1 065,40 €	761,00 €	0,00 €	1 826,40 €
Nicole	Bomele	1 065,40 €	913,20 €	0,00 €	1 978,60 €
Floriane	Bonnier	1 978,60 €	3 576,34 €	152,20 €	5 707,14 €
Hassan	Chegdani	2 127,82 €	1 823,42 €	0,00 €	3 951,24 €
Michel	Cohen (**)	1 969,66 €	1 668,24 €	0,00 €	3 637,90 €
David	Cordonnier	6 915,64 €	5 468,36 €	380,46 €	12 764,46 €
Luca	D'Agro	4 717,72 €	1 674,20 €	380,46 €	6 772,38 €
Yvan	De Beauffort (**)	608,80 €	456,60 €	0,00 €	1 065,40 €
Blanche	De Pierpont	608,80 €	608,80 €	0,00 €	1 217,60 €
Matthieu	Degrez	1 369,80 €	1 065,40 €	0,00 €	2 435,20 €
Bart	Dhondt (*) (**)	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €
Hervé	Doyen	2 130,80 €	1 674,20 €	152,20 €	3 957,20 €
Moulay Brahim	El Kaf (**)	304,40 €	304,40 €	0,00 €	608,80 €
Thomas	Eraly (**)	758,02 €	758,02 €	0,00 €	1 516,04 €
Gloria	Garcia Fernandez (**)	456,60 €	456,60 €	0,00 €	913,20 €
Faouzia	Hariche (**)	4 923,60 €	1 668,24 €	0,00 €	6 591,84 €
Audrey	Henry	152,20 €	152,20 €	0,00 €	304,40 €
Serge	Janssen	1 978,60 €	1 674,20 €	0,00 €	3 652,80 €
Nadia	Kammachi (**)	758,02 €	758,02 €	0,00 €	1 516,04 €
Adburrahman	Kaya (**)	605,82 €	605,82 €	0,00 €	1 211,64 €
Christophe	Kurt (**)	910,22 €	910,22 €	0,00 €	1 820,44 €

(*) A décidé de renoncer à ses rémunérations

(**) N'étaient plus administrateurs au 31/12/2025

Prénom	Nom	Sibelga	Interfin	BNO	TOTAL
Karine	Lalieux	761,00 €	608,80 €	0,00 €	1 369,80 €
Audrey	Lhoest (**)	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €
Deborah	Lorenzino (**)	152,20 €	152,20 €	0,00 €	304,40 €
Michaël	Loriaux	2 578,46 €	2 124,84 €	0,00 €	4 703,30 €
Valérie	Lowagie	1 369,80 €	1 369,80 €	0,00 €	2 739,60 €
Ahmed	Medhoune (**)	453,62 €	453,62 €	0,00 €	907,24 €
Malika	Mhadi	1 369,80 €	913,20 €	0,00 €	2 283,00 €
Ahmed	Ouartassi	2 280,02 €	1 823,42 €	0,00 €	4 103,44 €
Stéphanie	Paulissen (**)	152,20 €	152,20 €	0,00 €	304,40 €
Audrey	Petit (**)	304,40 €	304,40 €	0,00 €	608,80 €
Alexandre	Pirson (**)	149,22 €	149,22 €	0,00 €	298,44 €
Solange	Pitroipa	1 522,00 €	1 217,60 €	0,00 €	2 739,60 €
Olivia	P'tito	2 130,80 €	4 109,00 €	152,20 €	6 392,00 €
Lucien	Rigaux	1 217,60 €	1 217,60 €	0,00 €	2 435,20 €
Loes	Salomez	913,20 €	761,00 €	0,00 €	1 674,20 €
Marie Noëlle	Stassart (**)	304,40 €	760,92 €	0,00 €	1 065,32 €
Tanguy	Verheyen	1 065,40 €	1 065,40 €	0,00 €	2 130,80 €
Thibault	Wauthier	1 674,20 €	1 522,00 €	0,00 €	3 196,20 €
Gudrun	Willems	1 366,82 €	1 366,82 €	0,00 €	2 733,64 €
Thibaud	Wyngaard	6 445,60 €	2 733,64 €	152,20 €	9 331,44 €
Khalid	Zian	1 369,80 €	1 065,40 €	0,00 €	2 435,20 €

Informations complémentaires relatives aux rémunérations

Le jeton de présence perçu par un administrateur pour une participation effective aux Assemblées générales de Sibelga ou d'Interfin est identique à celui perçu pour une réunion du Conseil d'administration. Les délégués communaux qui participent aux Assemblées générales ne sont pas rémunérés.

Tous les montants mentionnés ci-dessus sont des montants bruts.

Gouvernance de Sibelga

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Depuis sa création en 2003, la gestion de Sibelga est assurée par trois organes : un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat, un Comité directeur composé d'un nombre restreint d'administrateurs, ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière. Un Comité d'audit a par ailleurs été constitué au sein du Comité directeur.

1.1. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième mardi ou jeudi du mois de juin. Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2025, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 17 juin 2025.

Une Assemblée générale extraordinaire s'est également tenue en date du 2 octobre 2025, en présence d'un notaire, afin de procéder à une nomination statutaire et de modifier l'article des statuts portant sur la composition du Comité directeur.

Le capital de Sibelga est représenté par des actions A et des parts bénéficiaires E, de même valeur (100 euros).

Les actions A, complétées des autres fonds propres (hors parts E), constituent la base incompressible, alors que les parts E, créées fin 2014, complètent ces fonds propres et constituent le capital excédentaire. Le bénéfice de Sibelga est réparti au prorata du nombre d'actions A détenues, après paiement du primo-dividende des parts E.

Situation du capital au 31/12/2025

	Nombre d'actions A	**Nombre de parts E**
Communes	38	-
Interfin	2 169 962	3 630 000
Total	2 170 000	3 630 000

Chaque action A, à l'exclusion des parts bénéficiaires E (parts sans droits de vote), donne droit à une voix aux Assemblées générales. Les droits de vote revenant à l'intercommunale de financement Interfin sont répartis entre les communes en fonction des actions qu'elles détiennent dans Interfin.

Les représentants des communes à l'Assemblée générale doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des parts sociales est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

1.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compétences

Le Conseil d'administration a les compétences qui lui sont réservées par la loi et les statuts. Il peut poser tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'Intercommunale.

Il prend ainsi notamment les décisions en matière de :

- tarifs
- règlements
- plans d'investissements
- programmes d'exécution des missions de service public

devant être adoptés en exécution des lois et ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz.

Il décide de l'admission des nouveaux actionnaires.

Il constitue, en son sein et parmi les membres du Comité directeur, un Comité d'audit, dont il fixe les compétences et approuve le règlement d'ordre intérieur et les modalités de fonctionnement.

Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024, plusieurs mandats d'administrateur sont devenus vacants et de nouveaux administrateurs ont été cooptés jusqu'à l'Assemblée générale du 17 juin 2025. A cette date, conformément à l'article 16 des statuts, tous les mandats dans les différents organes de l'Intercommunale ont pris fin et de nouveaux administrateurs ont été désignés.

Fréquence de réunion et participation en 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 79,2 %.

Conseil d'administration de Sibelga au 31/12/2025

Président
David CORDONNIER *Evere*

Vice-Président
Luca D'AGRO *Anderlecht*

Administrateurs
M'Hamed BENALLAL *Anderlecht*
Olivia BODSON *Uccle*
Nicole BOMELE *Anderlecht*
Floriane BONNIER *Bruxelles*
Hassan CHEGDANI *Ixelles*
Matthieu DEGREZ *Schaerbeek*
Blanche DE PIERPONT *Watermael-Boitsfort*
Hervé DOYEN *Jette*
Audrey HENRY *Schaerbeek*
Serge JANSSEN *Ganshoren*
Karine LALIEUX *Bruxelles*
Michaël LORIAUX *Woluwe-Saint-Lambert*
Valérie LOWAGIE *Auderghem*
Malika MHADI *Saint-Josse-Ten-Noode*
Ahmed OUARTASSI *Forest*
Olivia P'TITO *Koekelberg*
Solange PITROIPA *Ixelles*
Lucien RIGAUX *Etterbeek*
Loes SALOMEZ *Saint-Gilles*
Tanguy VERHEYEN *Woluwe-Saint-Pierre*
Thibault WAUTHIER *Berchem-Sainte-Agathe*
Gudrun WILLEMS *Schaerbeek*
Thibaud WYNGAARD *Uccle*
Khalid ZIAN *Bruxelles*

Secrétaire
Raphaël LEFERE

1.3. COMITÉ DIRECTEUR

Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'assemblée générale et au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, et sous réserve de ce qui est dit ci-après en matière de gestion journalière, le Comité directeur prend les décisions dans les domaines suivants :

- en matière de marchés publics ;
- en matière de fonctionnement du marché et de politique de régulation, à l'exception de l'approbation des propositions de tarifs et des règlements ;
- en matière d'emprunts et d'avances de trésorerie au sein du groupe ;
- en matière de gestion et de contrôle des filiales de l'Intercommunale et des sociétés participées par celle-ci, en particulier :
  - désignation des candidats à des mandats dans les sociétés participées et les filiales communes ;
  - détermination des mandats de vote des représentants de l'Intercommunale aux assemblées générales des sociétés participées ;
- en matière de nomination des membres du Comité de direction ;
- en matière de cessions de participations ;
- en matière d'investissements, à l'exception des plans d'investissements ;
- en matière de définition des objectifs de l'organe de gestion journalière ;
- uniquement en cas d'urgence impérieuse, sur les matières visées à l'article 18 alinéa 2 des statuts, à condition que le Conseil d'administration confirme, lors de sa plus proche réunion, la décision prise si des effets sont encore à naître de cette décision à partir de cette date.

Le Comité directeur prépare les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Il entend le rapport du Comité d'audit.

Le Comité directeur peut recevoir tout mandat spécifique du Conseil d'administration.

Composition

Le Comité directeur est constitué de 7 administrateurs représentant les communes. À la suite des élections communales de 2024 (voy. supra), la composition du Comité directeur est restée incomplète jusqu'à l'Assemblée générale du 17 juin 2025. A cette date, le Comité directeur a été recomposé (6 mandats pourvus) et la dernière désignation est intervenue le 2 octobre 2025.

Fréquence de réunion et participation en 2025

Le Comité directeur s'est réuni à 12 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 92,9 %.

Comité directeur de Sibelga au 31/12/2025

Président
David CORDONNIER *Evere*

Vice-Président
Luca D'AGRO *Anderlecht*

Membres
Floriane BONNIER *Bruxelles*
Hervé DOYEN *Jette*
Ahmed OUARTASSI *Forest*
Olivia P'TITO *Koekelberg*
Thibaud WYNGAARD *Uccle*

Secrétaire
Raphaël LEFERE

1.4. COMITÉ D'AUDIT

Compétences

Le Comité d'audit est un organe consultatif du Comité directeur. Il assiste celui-ci en matière de reporting financier, de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques de Sibelga, de suivi du contrôle des comptes, de suivi de l'indépendance du Commissaire-réviseur, de suivi du traitement des signalements des comportements contraires à la charte éthique.

Composition

Le Comité d'audit est composé d'un président et de deux membres choisis par le Comité directeur en son sein.

Fréquence de réunion et participation en 2025

Le Comité d'audit s'est réuni à 2 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 100 %.

Comité d'audit de Sibelga au 31/12/2025

Présidente
Olivia P'TITO

Membres
Luca D'AGRO *Anderlecht*
Hervé DOYEN *Jette*

Secrétaire
Raphaël LEFERE

1.5. COMITÉ DE DIRECTION

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général préside à la préparation des propositions de décision soumises au Conseil d'administration et au Comité directeur. Il dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie de Sibelga et de la soumettre au Comité directeur. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle de Sibelga et de sa filiale BNO. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures.

Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et de sept directeurs de département. Trois d'entre eux sont entrés en fonction au 1er mars 2025.

Fréquence de réunion

Le Comité de direction se réunit à un rythme hebdomadaire.

Comité de direction de Sibelga au 31/12/2025

Direction générale
Inne MERTENS

Corporate Affairs
Raphaël LEFERE

People & Tech Solutions
Kathy SCHADERON

Grid Operations
Alain PIRET

Strategy
Daphné BENZENNOU

Client & Market
Thomas RAES

Finance
Laurent COPPENS

Digital Business Solutions
Geert Goethals

2. RÉMUNÉRATION

2.1. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Voir à ce sujet le point Rémunération de la gouvernance d'Interfin (p.11). A noter que les mandats dans le Comité d'audit de Sibelga et dans la filiale BNO sont rémunérés depuis les délibérations des Assemblées générales du 17 juin 2025.

2.2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

La rémunération des membres du Comité de direction couvre leurs prestations en qualité de membre du Comité de direction de Sibelga et de membre du Comité de direction de BNO, qui est leur employeur.

La rémunération des membres du Comité de direction est pilotée en référence à la méthodologie Korn Ferry.

Elle se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable liée aux résultats, et d'autres avantages, y compris une pension complémentaire.

Les membres du Comité de direction ne bénéficient pas de rémunération à long terme (« long term incentives »).

Les montants de rémunération fixe et variable présentés ci-dessous sont calculés, pour les 3 Directeurs entrés en fonction au 1er mars 2025, au prorata de la période durant laquelle ils étaient membres du Comité de direction.

Rémunération fixe

La rémunération fixe du Directeur général s'élève au total, pour l'année 2025, à 264 003 € brut.

La rémunération fixe des sept autres membres du Comité de direction s'est montée à un total de 1 322 689 € brut.

Rémunération variable

Le Directeur général perçoit uniquement une prime liée à l'atteinte des résultats fixés par une CCT 90.

La rémunération variable des autres membres du Comité de direction comprend une prime fixée en fonction des résultats basés sur des objectifs personnels et des objectifs collectifs mesurés au moyen d'une Balanced Score Card (BSC), ainsi qu'une prime liée à l'atteinte des résultats fixés par une CCT 90.

La prime CCT 90 proméritée pour l'année 2025 du Directeur général s'élève à 2 754 €.

La rémunération variable, en ce compris la prime CCT 90, proméritée pour l'ensemble des membres du Comité de direction est de 451 349 €.

Autres avantages

Les autres avantages sont déterminés selon les mêmes règles pour tous les membres du Comité de direction. Ils comprennent une pension complémentaire, une assurance invalidité, une assurance hospitalisation et soins de santé, une assurance décès, un véhicule de société (ou un budget mobilité), une réduction sur la facture d'électricité et de gaz, des chèques-repas, des écochèques, ainsi qu'une intervention dans les frais de télécommunications.

3. CONTRÔLE EXTERNE

Comme intercommunale ayant adopté la forme d'une société coopérative, Sibelga est assujetti à tous les contrôles externes auxquels sont soumis les sociétés privées non cotées, et notamment le contrôle révisoral et le contrôle des administrations fiscales et sociales.

Comme gestionnaire de réseaux de distribution (GRD), le rôle de Sibelga est défini par l'ordonnance du 19 juillet 2001 sur l'organisation du marché de l'électricité et l'ordonnance du 1er avril 2004 sur l'organisation du marché du gaz.

Dans ce cadre, Sibelga est assujetti au contrôle d'un régulateur indépendant Brugel.

Les tarifs de Sibelga sont soumis à son approbation. Brugel donne un avis au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan quinquennal de développement, le programme et le budget annuels des missions de service public. Il doit approuver le règlement technique du réseau de distribution. Il exerce un contrôle annuel au moyen d'une série de rapports annuels obligatoires.

Il a le pouvoir d'exercer tous les contrôles additionnels souhaités et de remettre d'initiative au Gouvernement tout avis qu'il estime opportun.

Le plan de développement, le programme et le budget des missions de service public sont soumis à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Comme intercommunale, Sibelga est soumis au contrôle de la tutelle exercé selon les modalités définies par l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale.

En outre, étant donné son statut de société intercommunale, Sibelga et ses mandataires sont soumis à des obligations de déclaration spécifiques tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Au niveau fédéral, ce sont les lois spéciales et ordinaires du 2 mai 1995 qui obligent tous les titulaires de fonctions publiques à transmettre annuellement à la Cour des Comptes la liste de leurs mandats, fonctions et professions ainsi que, le cas échéant, une déclaration de patrimoine.

Chaque année, Sibelga fournit ainsi à la Cour des Comptes la liste de tous les titulaires d'un mandat au sein des organes de gestion et de contrôle pour l'année civile précédente. Sibelga informe aussi ses mandataires quant à leurs obligations individuelles.

Au niveau régional, la matière est régie par l'ordonnance du 14 décembre 2017 conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

En vertu de cette règlementation régionale, Sibelga doit déposer auprès de la Région un rapport annuel traitant des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation octroyés aux mandataires publics, des voyages et visites auxquels ces mandataires auraient participé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que l'inventaire des dossiers d'attribution des marchés publics conclus par Sibelga.

4. MARCHÉS PUBLICS

Vous trouverez ci-après un inventaire de tous les marchés publics approuvés par le Comité directeur de Sibelga et communiqués à la tutelle au cours de l'exercice 2025.

Comité directeur	Dossier d'attribution	Lot	Adjudicataire	Valeur du contrat
7/01/25	Flexhub SIB24DS1202	Lot 1	Delaware	18 969 840,00 €
11/02/25	—	—	—	—
12/03/25	Cabines SMART Lot 3 SIB23LF2501	Lot 3	Automation	1 075 200,00 €
	Panneaux de télécommande SIB24EP0401	Lot 1	Teconex	73 425,44 €
		Lot 2	Teconec	564 165,76 €
	Kit Retrofit Luminaire SIB24EP0202	Lot 1	Eclatec	175 000,00 €
		Lot 2	Lightwell	171 000,00 €
15/04/25	Catering SIB23DS6501	Lot 1	Food & I	6 708 200,75 €
		Lot 2	Aramark	870 535,74 €
	Mobiclick Véhicules utilitaires électriques SIB24LF1501	Lot 1	Renault Belgique Luxembourg	924 941,29 €
		Lot 2	Renault Belgique Luxembourg	341 299,88 €
		Lot 3	AB Automotive	193 936,00 €
		Lot 4	AB Automotive	291 132,00 €
		Lot 6	Iveco	889 944,00 €
	Groupes Electrogènes SIB24DS4201	Lot 1	Dutry Power	412 707,52 €
		Lot 2	Dutry Power	933 580,16 €
		Lot 3	Dutry Power	806 609,12 €
20/05/25	Fiche d'attribution Dataloggers pour clients avec compteur à gaz haute puissance NET24L006	Lot 1	Imbema	552 348,00 €
	Mise à dispotion de coordinateurs Sécurité et Santé SIB24DS4002	Lot 1	AB-Solid	635 645,00 €
	Gestion de services de support matériel et logiciel IT aux utilisateurs finaux SIB24DS4502	Lot 1	Cegeka	7 522 347,87 €

Comité directeur	Dossier d'attribution	Lot	Adjudicataire	Valeur du contrat
20/05/25	Fiche d'attribution Câbles d'énergie NET24L002	Lot 1	Sadinter	13 308 831,70 €
			Kabelwerk Eupen	11 130 405,29 €
		Lot 2	Nexans	45 487 499,13 €
			NKT	17 211 156,45 €
			Sadinter	23 802 964,17 €
			B-Cables	18 111 756,77 €
			Kabelwerk Eupen	12 261 359,23 €
		Lot 3	General Cable	60 556 771,80 €
			Sadinter	48 048 682,38 €
			Nexans	28 904 071,53 €
		Lot 4	Kabelwerk Eupen	965 370,50 €
		Lot 5	Sadinter	2 796 783,11 €
		Lot 6	Kabelwerk Eupen	1 104 864,80 €
		Lot 7	Kabelwerk Eupen	2 291 552,40 €
		Lot 8	Kabelwerk Eupen	10 772 330,97 €
			Nexans	8 889 243,55 €
		Lot 9	Evodis	3 423 855,32 €
			Sadinter	2 807 675,94 €
		Lot 10	Nexans	40 085 639,43 €
			Sadinter	29 846 775,50 €
			Evodis	13 712 100,42 €
		Lot 11	Nexans	20 336 016,78 €
			General Cable	16 315 741,58 €
			Kabelwerk Eupen	9 688 221,19 €
		Lot 12	General Cable	17 830 890,30 €
			Nexans	15 645 297,78 €
			Sadinter	11 555 467,81 €

Comité directeur	Dossier d'attribution	Lot	Adjudicataire	Valeur du contrat
20/05/25	Fiche d'attribution Câbles d'énergie NET24L002	Lot 13	Kabelwerk Eupen	1 052 003,45 €
		Lot 14	General Cable	16 039 321,55 €
			Cabelte	7 598 898,98 €
		Lot 15	General Cable	16 299 720,00 €
		Lot 16	Nexans	6 219 772,18 €
			Kabelwerk Eupen	5 125 465,40 €
		Lot 17	General Cable	261 300,00 €
		Lot 18	Evodis	1 684 053,48 €
6/06/25	Travaux de bâtiments dans les cabines réseau Elec et Gaz SIB23TW0902	Lot 1	Ivan De Raedt	576 057,14 €
			FG Renovatie	929 727,23 €
			Atelier Jordens	966 403,78 €
		Lot 2	Ivan De Raedt	502 163,38 €
			FG Renovatie	911 032,35 €
			Atelier Jordens	953 782,50 €
		Lot 3	Rony Segers	2 355 221,60 €
	Accompagnement Contrat de performance énergétique (CPE)	Lot 1	Factor 4	232 804,50 €
17/07/25	Certificateurs PEB bâtiments public SIB24TW1805C	Lot 1	P-Works	275 144,23 €
			Energy Buildings	420 400,00 €
	Fonte - Poteaux, Crosses & Consoles SIB24EP0101	Lot 1	GHM	1 800 000,00 €
4/09/25	Achat Véhicules nacelles pour EP SIB23LF1502	Lot 1	HDW Belux	806 541,00 €
	Crosses Consoles - Lots 1 et 3 SIB24EP0103	Lot 1	Arcos	351 000,00 €
		Lot 3	Arcos	1 584 000,00 €
	Poteau Acier Galvanisé SIB24EP0102	Lot 1	Metalogalva	914 916,00 €
			Valmont	617 856,00 €
		Lot 2	Metalogalva	364 344,00 €

Comité directeur	Dossier d'attribution	Lot	Adjudicataire	Valeur du contrat
4/09/25	Poteau Acier Galvanisé SIB24EP0102	Lot 3	Arcos	90 000,00 €
			Metalogalva	
			Valmont	
	RenoClick Rénovation de toitures > 400m² en région Bruxelles-Capitale SIB25TW1201	Lot 1	Setip Cube	12 014 474,65 €
2/10/25	Crosses Consoles - Lot 2 SIB24EP0103	Lot 2	Eclatec	900 000,00 €
	Tuyauterie et Supports métaliques gaz SIB25GA1701	Lot 1	AAIPS	1 870 000,00 €
7/11/25	Aménagement des véhicules utilitaires SIB24DS2201	Lot 1	Sortimo	2 133 360,00 €
		Lot 2	Carval	5 218 236,00 €
	Relais de protection et RTU SIB23EL3101	Lot 1	Siemens	1 748 884,00 €
	Travaux rénovation B0-C0 SIB24TW0602K_A01	Lot 1	Gilles Moury	299 236,29 €
4/12/25	Achat de véhicules à moteur thermique SIB24LF1503	Lot 1	D'Ieteren Automotive	3 457 977,93 €
	Consultance Salesforce SIB24DS0602	Lot 1	AsuGo Consulting	15 000 000,00 €
			Cronos	
			Delware Consulting	
			Novera Solutions	
			PWC Enterprise Advisory	
	Kits de fils SIB25EL0501	Lot 1	AMAB	3 343 256,00 €
	RenoClick Solar - Projets Photovoltaïques ≥ 10 kWc et ≤ 150 kWc (sur fonds propres) en région de Bruxelles-Capitale SIB25TW1202	Lot 1	Fairwind	2 561 152,00 €
	Fiche attribution Disjoncteurs NET23L006	Lot 1	Evodis	14 209 183,98 €
			Legrand Group Belgium	7 363 564,70 €
		Lot 2	Schneider Electric	966 529,80 €
		Lot 3	Schneider Electric	2 760 302,00 €

Gouvernance de BNO

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Depuis sa création en 2006, la gestion de BNO est assurée par deux organes : un Conseil d'administration dont la composition est identique à celle du Comité directeur de Sibelga ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière. Un Comité des nominations et rémunérations a par ailleurs été constitué au sein du Conseil d'administration.

1.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième mardi ou jeudi du mois de juin.

Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2025, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 17 juin 2025.

Le capital de BNO est représenté par 193 actions de même valeur (100€).

Situation du capital au 31/12/2025

Associés	Nombre d'actions
Sibelga	189
Interfin	2
Saint-Gilles	1
Ixelles	1
	193

1.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compétences

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social ainsi que pour l'administration de la société, sans préjudice de ce qui est dit ci-après en matière de gestion journalière. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence.

Composition

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 7 membres.

Compte tenu de la gouvernance du Groupe Interfin auquel BNO appartient et du fait du renouvellement du Comité directeur en Sibelga, l'Assemblée générale du 17 juin 2025 a acté la démission de tous les administrateurs en fonction et a procédé au renouvellement complet du Conseil d'administration.

Fréquence de réunion et participation en 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 86,2 %.

Conseil d'administration BNO au 31/12/2025

Président
David CORDONNIER *Evere*

Vice-Président
Luca D'AGRO *Anderlecht*

Membres
Floriane BONNIER *Bruxelles*
Hervé DOYEN *Jette*
Ahmed OUARTASSI *Forest*
Olivia P'TITO *Koekelberg*
Thibaud WYNGAARD *Uccle*

Secrétaire
Raphaël LEFERE

1.3. COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Compétences

Le Comité des nominations et rémunérations (ci-après CNR) est un organe consultatif du Conseil d'administration sauf lorsque des pouvoirs décisionnels lui ont été spécifiquement délégués.

Le Comité dispose des compétences suivantes :

- En matière de nominations : le CNR détermine la procédure de recrutement du Directeur général et la soumet à l'approbation du Conseil d'administration. Le CNR contrôle la procédure de sélection des autres membres du Comité de direction, et remet un avis au Conseil d'administration sur le candidat présenté par le Directeur général.

- En matière de rémunérations : le CNR décide de la politique de rémunération des membres du Comité de direction, sur base des propositions formulées par le Directeur général et contrôle le respect de cette politique.
  Le CNR examine le caractère adéquat de la politique générale de rémunération au sein de la société et fait, en cette matière, toute proposition utile au Conseil d'administration.

Composition

Le CNR est composé d'un président et de 2 membres choisis par le Conseil d'administration en son sein.

Fréquence de réunion et participation en 2025

En 2025, le Comité des nominations et rémunérations ne s'est pas réuni. En effet, l'année 2025 étant une année de transition, les dossiers du ressort du CNR ont été directement traités par le Conseil d'administration.

1.4. COMITÉ DE DIRECTION

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction est responsable de la gestion opérationnelle de BNO. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures.

Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et de sept directeurs de département. Trois d'entre eux sont entrés en fonction au 1er mars 2025.

Fréquence de réunion

Le Comité de direction se réunit à un rythme hebdomadaire.

Comité de direction BNO au 31/12/2025

Direction générale
Inne MERTENS

Corporate Affairs
Raphaël LEFERE

People&Tech Solutions
Kathy SCHADERON

Grid Operations
Alain PIRET

Strategy
Daphné BENZENNOU

Client & Market
Thomas RAES

Finance
Laurent COPPENS

Digital Business Solutions
Geert Goethals

2. RÉMUNÉRATION

Les mandats des administrateurs de BNO et des membres du Comité des nominations et rémunérations sont rémunérés par un jeton de présence identique à celui versé en Interfin et Sibelga, depuis la délibération adoptée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2025.

Ils ne bénéficient d'aucun autre avantage ou rémunération en nature, ni de pension, ni de remboursement de frais.

Les membres du Comité de direction de BNO perçoivent une seule rémunération pour leur double qualité de membre du Comité de direction de Sibelga et de BNO (voy. supra).

Sibelga
Energizing Tomorrow

Sibelga Sc
Quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles
Tél : 02 274 31 11
e-mail : info@sibelga.be
www.sibelga.be